

Décret

Générale

modern

Décret n° 2002-0077/PR/MESN modifiant le Décret n° 2002-0053/PR/MESN portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'O.P.S.

n° 2002-0077/PR/MESN

Ministère

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Date de publication

18 mai 2002

Numéro JO

n° 10 du 30/05/2002

Date du numéro

30 mai 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°135/AN/97/3ème L du 06 mai 1997 portant création de l'OPS

VU La loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif

VU Le décret n°98-0005/PR/MTFP complétant l'organisation de l'OPS du 17/01/98

VU Le décret n°99-0078/PR/MFEN du 08/06/99 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif

VU Le décret n°2001-0211/PR/PM relatif aux Etablissements Publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le décret n°2001-0137/PR du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2002-0001/PR/MESN du 06/01/2002 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'O.P.S

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article 1 du décret n°2002-0053/PR/MESN relatif à la liste des membres désignés du Conseil d'Administration de l'O.P.S est modifié comme suit

- «Monsieur Aden Ahmed Doualeh, Représentant du Gouvernement au Port remplace Monsieur Luc Deruyver, Directeur du Port comme Représentant des Etablissements Publics».

Article 2

Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH